



**Arrêté réglementant le stationnement
Place du Général de Gaulle
Du 30 janvier au 29 février 2020**

Le Maire de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC,

VU l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le code de la route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R.411-8, R.411-29 et R.411-30 ;

VU le code des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-4 ;

VU l'arrêté du 05 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité et pour permettre le bon déroulement des travaux de terrassement pour la création d'une véranda à l'Hôtel de France, place du Général de Gaulle, de réglementer le stationnement de tous véhicules à partir du 30 janvier 2020 au 29 février 2020.

ARRÊTE

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement des travaux de terrassement pour la création d'une véranda à l'Hôtel de France, place du Général de Gaulle, effectués par l'entreprise Contes & Fils sise à Pierrefiche (12130), le stationnement des véhicules sera interdit sur les places de parking situées devant l'Hôtel de France ainsi que celles situées sur le trottoir d'en face, du 30 janvier 2020 au 29 février 2020.

Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules ne sera pas interrompue mais peut être occasionnellement perturbée par la présence des engins de chantier sur la chaussée.

Le cheminement des piétons se fera sur le trottoir des numéros impairs de la Place du Général de Gaulle.

Article 2 : L'entreprise Conte & Fils assurera la mise en place de la Signalisation adéquate.

Article 3 : L'entreprise Conte & Fils, le Garde-Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Fait à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, le 29 janvier 2020

Marc BORIES, Maire